

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Michel chaque année. Ainsi Citoyen ministre Volet, en quoy consiste la mon
 dont j'ay travaillé Il importe de faire connoître que le Régent de cette école n'a
 possesseur d'aucun fonds Sujet à la culture il peut donner tous les ans pendant
 l'année à ses fonctions C'est pourquoy il pourroit continuer en l'état Les Enfants qui à ces
 kaysers & Les Enfants ne seroient plus Sujets à changer de maître d'école deux fois
 année ou pour cela il faudroit proportionner l'indemnité à l'antant
 Citoyen ministre Le Soussigné prend la Liberté d'adresser à Dieu Les
 Les plus Sincères en faveur de ~~Magistrats~~ Magistrats & Supérieurs, qui veuillent Les
 & faire prospérer avec tous leurs bons & pieux desirs Réavis Citoyen ministre
 mon Devouement Respectueux & mon Salut fraternel David Olivier Raymond Régent
 Vaillon Le 13^{me} Mars 1799 en Second à Vaillon

La Pension monte à huitante huit
 francs de Suisse en argent réel
 Il ny a ny bled ny vin, Il y environ cinq
 char de bois Les Sapins y compris Les bras
 ches que La Commune donne
 De La Caisse de La Commune

Point

Point

Point

De La Caisse de la Commune

Point

Il ny en a Point

Point

Point

Citoyen ministre il est à Remarquer que
 Le Second Régent par l'établissement & par
 La Pension que il ne se trouve payé à
 proportion de ses écoles commençant le
 Novembre & finissant au onze sept avec la
 minime paye de ces huitante huit francs
 Il se trouve attaché pendant tout l'été
 faire l'école au Plane & en Nidau Le premier élève
 du Village d'un quart d'heure & Le second
 des trois quart d'heure Le Nombre des Enfants
 du hameau du Plane est de vingt cinq
 tant garçons que filles

Le hameau de Nidau éloigné de trois
 quart d'heure Il y a Le nombre de quinze
 Enfants tant garçons que filles elles

commencent à Pentecôte & finissent à St
 Michel

Dufigny
(I)

151
No 15

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Rep. Buisigny

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Rep. C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Rep. C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Rep. De la Paroisse de Crinier, De l'Agence de Buisigny

d. District

Rep. de Morgé

e. Canton

Rep. du Romand

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Rep. Cinq Minutes d'éloignement, 1/4 d'heure de circonférence

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Rep. Point que le Village de Buisigny

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Rep. 0

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Rep. 0

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Rep. 30° à 45° Minutes Eloignement*

a. Leurs noms.

Rep. Les Ecoles de Crisier, Chas., Ecublens, Echandens, Bremblens, Stafflen, La Ville, Mez, Villars St. Croix, Remens, Lutens.

b. Leurs distances réciproques.

Rep. 1/2 heure à 1/4 d'heure, des uns aux autres

I I

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? *Rep. A prier Dieu, la lecture, l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Religion, la Musique.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Rep. en été, & en hiver

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Rep. Le Catechisme d'Orsard, livres de Passages de l'écriture etc.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Rep. Autant que possible pour les différentes choses que l'on enseigne dans une école, un jour, une telle école on fera une leçon d'arithmétique, une pour la Musique, etc.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Rep. Depuis la St. Martin à Pâques les écoles sont de la durée de 4 heures, à deux fois par jour, plus deux heures de veillées, ce qui fait par jour 10 heures, mais lorsqu'en été suivant le plus ou moins d'élèves qui fréquentent l'école, on fait encore les écoles du dimanche.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Rep. Deux classes, une pour les Grands, l'autre pour les petits

I I I

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Rep. Par la Chambre Administrative, après avoir été premièrement nommé par la Commune, & le Citoyen Pasteur, d'après avoir subi un examen en leur présence.

b. D'où est-il?

Rep. De Sausanne

c. Son nom

Rep. Jean Louis Blanc

(3)

d. Son âge. *Rep. 31 ans*

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Rep. Un enfant, soit garçon

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Rep. Depuis environ 10 années

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Rep. A St. Saphorin sur Morges 3 ans, à Sully aussi sur Morges 3 ans, à Tolochenaz 1 ans, le reste à Bussigny, la vocation précédente étoit de travailler à la campagne

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Rep. De faire les prières les Dimanches, & les autres jours, lire les Commandemens avant le service divin, conduire les champs des Baumets dans l'église

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Rep. environ 70 enfans

a. En hiver, }
b. En été, } foit garçons ou filles.

Rep. En hiver 39 Garçons, & 31 filles, en été moins

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Rep. Point de fonds, qu'un Plantage d'environ une pauc & un petit Jardin vers la Maison Commune, et que la Commune donne au Rég. pour en jouir pendant qu'il occupe la dette Rég. etc.

b. Quelle en est la valeur?

Rep. 0

c. Source des revenus.

Rep. Plus ou moins suivant la manière dont on les fait valloir

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Rep. 0

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rep. Chaque enfant des âges de 7 ans paye le Prix par années au Citoyen Gouverneur de cette Commune, & cela pour faire la Pension du Rég.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Rep. N'est vieux, mais non délabré.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Rep. N'y ayant qu'une chambre pour l'école, & pour le Rég. excepté une très petite chambre à côté de celle de l'école, les enfans partent même par la cuisine du Rég. ce qui est fort gênant ayant une nombreuse école, on étoit le Rég. peut faire l'école dans la salle de Commune, ce qui le rélargit un petit pendant ce tems, & tout dans la Maison Commune

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Rep. 0

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Rep. La Commune

152

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
- Rep. Outre le Plantage & le Jardin la Pension peut monter à environ 155.*
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- Rep. En argent 11500, Bled 86 Quartiers, Vin 16 Quartiers le tout mesuré de Sauronne, Bois la Char de Pension outre deux char qui la Commune pour echauffer les Enfans en hiver.*
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- Rep. Le Regt. de Bussigny retiré auprès de la Nation, ce que les anciens Condamnans des Fermes avoit accordés en 1708 qui consistoit en 16 Quart de Bled & autant d'avoine avec 20 florins d'argent*
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- Rep. 0*
- c. Fondations?
- Rep. 0*
- d. Cailles communales?
- Rep. La Commune paye 40 Quartiers Bled plus 1140, avec la Char de Bois vendra devant la Maison Commune, plus deux Char pour les Enfans*
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- Rep. Les pères de famille ne paye rien de plus, cela dès que leurs Enfans ont atteint l'âge de 7 ans, à la dite Commune pour l'école*
- g. De biens-fonds?
- Rep. point de fonds que le Plantage & le Jardin que la Commune donne*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?
- Rep. au Regt.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école?
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton

Le Vaud

Un Village

C'est une Commune

Paroisse de Burligny
Agence du Vaud

District de Nyon

Canton du Léman

- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le village du Vaud consistant à 35 feu est dans la circonférence du premier quart d'heure.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Il y a dans la circonférence du second quart d'heure les moulains du Coster contenant 2 Maisons et la Sie du Coster contenant aussi deux Maisons.

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le Vaud les Moulains du Coster et la Siez Maisons foraine

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Comme il a été dit ci dessus à l'article 2

- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il y a du Vaud 30 Enfans des Moulains du Coster & de la Sie du Coster

En tout, 36 Enfans